

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 juillet 2008, à 20 h 30

Présents :

Mmes NICOUX Renée, FINET Karine, SIRIEIX Nelly, PERRUCHET Jeanine, FOURNET Marie Hélène, SAINTEMARTINE Danielle, MM. DELARBRE Jean Louis, DAROUSSIN David, LAUBY Jean Pierre, THOMASSON Daniel, NABLANC Christophe, COLLIN Philippe, GLUZEL Eric, DOUEZY Benoît, AUBRUN Michel, PRIOURET Denis.

Procurations :

Mme MIGNATON Joëlle à Mme SIRIEIX Nelly, Mr HARTMAN Michel à Mme NICOUX Renée, Mr MARTINAT Serge à Mme FOURNET Marie Hélène.

*_**_**_*

- 0 0 - PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION -

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

*_**_**_*

- 0 0- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE -

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Benoît DOUEZY.

*_**_**_*

DOSSIERS

- 0 1 - CHEMIN RURAL DANS L'ENCEINTE DU L.M.B. : DECLASSEMENT ET NOUVELLE EMPRISE -

Dossier présenté par Madame le Maire.

Dans le cadre du transfert des propriétés du lycée des métiers du bâtiment à la Région Limousin, les services de l'état demandent le déclassement du chemin communal qui traverse l'enceinte de l'établissement et son déplacement sur les parcelles voisines AP 170 et AP 32.

Un nouvel itinéraire, quel qu'en soit le tracé, ne doit pas apporter de contraintes à la commune. Compte tenu de la topographie du terrain, des travaux de profilage seront inévitables. De ce fait, il semble nécessaire de faire estimer le coût des travaux générés pour le déplacer et de demander une prise en charge des travaux par la Région.

La procédure de déclassement et le choix d'une nouvelle emprise sont soumis à enquête publique avec désignation d'un commissaire enquêteur.

Il semble opportun de mettre à profit ce déplacement pour intégrer ce chemin de randonnée dans la fiche action relative aux sentiers d'interprétation prévus dans le cadre du pôle structurant.

Madame le Maire propose :

- d'informer les services de la Région de l'accord de la Commune concernant le déclassement du chemin,
- de lancer l'enquête publique inhérente,
- de faire procéder à une étude sur les coûts résultant du déplacement de l'emprise et de proposer l'intégration de ce chemin dans la fiche action des sentiers d'interprétation.

Décision de l'Assemblée : accord à l'unanimité.

*_**_**_*

- D 2 – PÔLE STRUCTURANT : CAHIER DES CHARGES POUR LANCEMENT DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE -

Dossier présenté par Madame le Maire.

En préambule, Mademoiselle Karine FINET fait un rappel des différents contrats de territoire dont la Commune peut bénéficier.

Contrat de Pays :

- création d'une zone d'activité bois,
- création de sentiers d'interprétation thématiques autour des savoirs faire liés à l'eau,
- développement des visites thématiques de l'Office de Tourisme de FELLETIN,
- site des Granges.

Contrat de Pôle :

- aménagement urbain du centre ville,
- réalisation d'une filière textile,
- aménagement d'une maison des associations,
- construction d'un C. L. S. H.,
- faciliter l'usage des T. I. C.,
- création d'une zone d'activité bois dans le cadre du pôle bois interrégional du Massif Central.

Contrat de Parc :

- aménagement extérieur de la diamanterie,
- aménagement muséographique de la diamanterie,
- aménagement du Site des Combes : création de sentiers,
- aménagement du Site des Combes : création d'accès handicapés,
- développement et structuration de l'activité randonnée,
- création d'une zone d'activité bois,
- site des Granges (chantier de références).

Madame le Maire rappelle que l'une des fiches actions de FELLETIN inscrite dans le contrat de pôle structurant porte sur les aménagements urbains du centre ville.

La volonté de la municipalité est de s'engager dans une politique globale de revitalisation de son centre ville et de ses abords.

Préalablement à la mise en place de tout projet d'aménagement, un diagnostic doit être réalisé au vu d'un cahier des charges qui servira de base à cette étude. Madame le Maire expose les grandes lignes de son contenu aux conseillers.

Une consultation sera lancée pour désigner un cabinet chargé de cette étude.

Décision de l'Assemblée : accord à l'unanimité,

*_*_*_*_*

- D 3- ACQUISITION DE LOCAUX VACANTS -

Dossier présenté par Madame le Maire.

Il a été constaté que la Commune dispose de peu de réserve foncière en centre ville, en revanche, depuis plus de 4 ans, deux structures demeurent inoccupées et sans repreneurs plausibles. Certains repreneurs potentiels n'ayant pas donné suite du fait que la Commune de FELLETIN n'est pas située sur les grands axes routiers, et n'est pas incluse dans une zone bénéficiant des Aides à Finalité Régionale.

Il s'agit d' AXAUTO et de SAINT ROCH, ces 2 sites ne sont pas sans intérêt pour la collectivité.

AXAUTO : de par sa localisation proche du centre ville, d'une superficie intéressante et sa proximité du parking existant, ce site pourrait faire l'objet d'une négociation avec les propriétaires à un prix abordable pour la Commune.

SAINT ROCH : un bâtiment de caractère en centre ville avec d'immenses dépendances. De multiples possibilités d'aménagement peuvent être envisagées. Le prix a été revu à la baisse et serait négociable à 250.000,00 Euros.

La Commune doit se positionner dans les transactions immobilières de ces 2 sites.
Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur un accord de principe pour leur acquisition.
Pour leur financement, il serait fait appel à l'emprunt sur du long terme.

Décision de l'Assemblée :

- à l'unanimité,
- accord de principe pour l'achat des 2 sites dans les conditions définies dans l'exposé,

*_*_*_*_*

TRAVAUX

- D 4 – COLLECTE DES EAUX PLUVIALES RUE P. NOËL ET ROUTE DE TULLE : CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE -

Dossier présenté par Madame le Maire.

L'aménagement de la rue Pierre Noël prévoit la collecte des eaux pluviales. Préalablement aux travaux, il convient de désigner un maître d'œuvre.

Il en est de même pour la route de Tulle qui est intégrée à la consultation.

Trois bureaux d'études ont été consultés. Deux ont répondu et présenté une proposition.

Au vu des critères de sélections, l'offre du BET SAUNIER et Associés étant la mieux disante, il est proposé de la retenir. Cette dépense sera financée sur l'opération 225 – article 2315 - du budget communal.

Décision de l'Assemblée : accord unanime.

*_*_*_*_*

- D 5- REFECTION DE VOIRIE : CHANTIERS A RETENIR -

Dossier présenté par Madame le Maire.

Différentes évaluations ont été établies par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) dans le cadre de la convention A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour effectuer des travaux :

- rue de Beaumont,
- rue des Ecoles,
- rue des Ateliers,
- chemin du Font à l'Anel,
- entrée parking cars (route de Vallière).

L'estimation financière prévisionnelle de ces travaux dépasse largement l'enveloppe budgétaire 2008 qui est de 40.000,00 Euros TTC.

Dans ces conditions, il est proposé de retenir les travaux suivants :

- rue de Beaumont : estimation de 38.050,00 Euros TTC pour la réalisation d'une longueur d'environ 850 m (entre la route d'Arfeuille et celle de la Borie). Pour accroître la résistance et la longévité du revêtement, la mise en place d'enrobé à froid est choisie comme technique de réfection de cette chaussée,

- rue des écoles : estimation 1.060,00 Euros TTC pour un reprofilage de la chaussée et l'accotement sur 70m².

Cette dépense sera financée sur l'opération 135 – article 2315 - du budget communal.

Décision de l'Assemblée : accord unanime.

*_*_*_*_*

- 0 6 – AFFECTATION DE LA DOTATION F.D.A.E.C. 2008 -

Dossier présenté par Madame le Maire.

Le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, pour l'année 2008, procure à la Commune une ressource d'un montant de 6.480,77 Euros. Il vous est proposé de l'affecter aux travaux de voirie retenus par délibération de ce jour.

Cette recette sera encaissée sur l'opération 135 – article 1323 - du budget communal.

Décision de l'Assemblée : accord unanime.

*_*_*_*_*

- 0 7- EGLISE DU MOUTIER : PROBLEMATIQUE ECLAIRAGE -

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE.

L'église du Moutier est desservie en électricité par deux compteurs :

- l'un communal, alimentant la sonnerie des cloches,
- l'autre à la charge du diocèse, pour l'éclairage et le chauffage.

Compte tenu de l'utilisation fréquente de l'éclairage par l'Office de Tourisme pour la visite de l'édifice, il est nécessaire de dissocier le chauffage de l'éclairage afin que ce dernier soit pris en charge par la Commune.

Pour cela il est nécessaire, compte tenu de l'impossibilité de créer un nouveau comptage, d'utiliser les fourreaux en place pour raccorder l'installation au compteur communal existant.

L'entreprise GIRAUD, à l'origine de la pose du câble, a été sollicitée pour la réalisation de cette prestation.

Les contraintes techniques sont évidentes mais très difficilement quantifiables et chiffrables.

De ce fait, une estimation précise de la dépense ne peut être produite par l'entreprise qui indique une dépense maximum de 700,00 Euros H.T. sur la base de deux jours de travail.

Cette dépense sera financée à l'article 61522 du budget communal.

Décision de l'Assemblée : accord unanime.

*_*_*_*_*

FINANCES

- 0 8- TARIFS DE LOCATION : SALLE POLYVALENTE ET MATERIELS

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE.

Salle polyvalente :

Après avoir relaté les incidents intervenus lors des deux dernières locations de la salle polyvalente (détériorations de matériels, mobiliers et ouvertures) il est demandé que la caution de 45,73 Euros, jusqu'alors exigée à la réservation, soit portée à 150,00 euros pour avoir un caractère dissuasif et permette de couvrir les dégradations ou/et les frais supplémentaires de nettoyage.

Matériels :

La municipalité est régulièrement saisie de demandes émanant de particuliers qui souhaitent emprunter du matériel communal (tables, chaises, tente de réception, etc.). Il est rappelé que le prêt ou la location de matériel communal à des personnes privées n'a jamais été autorisé. Compte tenu des utilisations fréquentes par les associations, il ne sera pas dérogé à cette décision.

L'adjoint indique qu'il va être mis en place une fiche pour les demandes de prêts de matériel ou de mise à disposition de salle aux associations. Le même principe est retenu pour l'accueil de réunions dans les salles de la Mairie.

Décision de l'Assemblée : accord unanime pour les 2 dossiers.

*_*_*_*_*

- 0 9 – ACHATS : VEHICULE ET MATERIEL -

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE.

VEHICULE :

Dans le cadre du renouvellement de véhicules du parc communal, il était prévu de changer le Partner dont le kilométrage est supérieur à 100.000.

Trois garages locaux ont été consultés.

Le garage SAGA à AUBUSSON présente l'offre la mieux disante tant sur le prix d'achat que sur sa fonctionnalité. Il s'agit d'un KANGOO EXPRESS DCI 85.

L'ancien véhicule ne fera pas l'objet d'une reprise, le choix ayant été fait de le faire aménager pour transporter les denrées pour la cantine scolaire communale.

La dépense qui s'élève à 14.410,00 Euros TTC sera financée au titre de l'opération 183 – article 21578 - du budget communal.

MATERIEL :

Lors d'une précédente réunion, il a été décidé d'équiper la salle du conseil de matériel de vidéoprojection et laissé en délibéré la décision de se doter de matériel équivalent déplaçable (mobile). L'utilisation fréquente des salles communales pour des réunions conduit à envisager cette acquisition dès maintenant pour un budget de 800,00 Euros H. T..

Cette dépense sera financée sur l'opération 183 - article 2183 - du budget communal.

EQUIPEMENTS :

Par délibération du 29 février 2008, il était proposé de financer l'extension de la carrière du centre équestre sur des crédits D.G.E.

Le financement ayant été acté, il a été procédé à une consultation de fournisseurs potentiels pour la lisse à installer autour.

Deux fournisseurs ont présenté une offre, celle de France BOIS IMPREGNES de MEYMAC est la mieux disante. Elle s'élève à 1.675,00 Euros H.T.

Cette dépense sera financée sur l'opération 214- article 2313 - du budget communal.

Décision de l'Assemblée : accord unanime pour les 3 dossiers.

*_*_*_*_*

PERSONNEL

- 10 - EFFECTIF : MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL -

Dossier présenté par Madame le Maire.

Présentation :

Dans le cadre d'une réorganisation du service restauration scolaire, il convient de modifier le tableau du personnel comme suit :

- date d'effet fixée au 1^{er} septembre 2008,
- poste supprimé :
 - * adjoint technique 2^{ème} classe, durée hebdomadaire annualisée 31h30,
- poste créé :
 - * adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet annualisé (35h00),

L'avis du Comité Technique Paritaire doit être recueilli et il devra être procédé aux publications réglementaires auprès de la bourse de l'emploi,

Décision de l'Assemblée :

- accord unanime.

*_*_*_*_*

- 11- GARDERIE : FONCTIONNEMENT -

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE.

Actuellement, la garderie fonctionne dans l'enceinte de l'école élémentaire, le matin de 7h15 à 8h45 et le soir de 16h30 à 18h30, ainsi qu'après la cantine de 13h00 à 13h20. Elle est assurée par deux agents communaux.

Parallèlement, l'association CIGALE dispose de deux animatrices pour assurer l'aide aux devoirs dans les locaux de la rue des ateliers.

A compter de septembre 2008, l'éducation nationale met en place une nouvelle organisation de la semaine à l'école. La municipalité, dans un souci d'amélioration du service rendu aux familles et d'optimiser les compétences de ses agents, envisage une nouvelle organisation des services « accueil » et « aide aux devoirs » en jumelant le service communal au service accueil de l'Association CIGALE de 16h30 à 18h30. Cette mission rentre dans le contrat « enfance jeunesse » signé avec la C. A. F.

Décision de l'Assemblée : accord unanime.

*_*_*_*_*

- 12- ECOLE ELEMENTAIRE : MODIFICATION DES HORAIRES -

Dossier présenté par Monsieur Jean Louis DELARBRE.

Dans le cadre de la réorganisation du service restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2008 pour les enfants de l'école élémentaire et afin de faciliter ce service sans apporter de perturbation au niveau scolaire, une légère modification des horaires actuellement pratiqués est nécessaire.

<u>Horaires</u>	<u>Actuels</u>	<u>Futurs</u>
Entrée des classes	8 h 55	9 h 00
Sortie des classes	11 h 55	12 h 00
Entrée de classes	13h25	sans changement
Sortie des classes	16h25	sans changement

Le directeur de l'école élémentaire ne formule aucune objection.
Les horaires de l'école maternelle restent inchangés.
L'avis de l'inspecteur d'académie doit être recueilli.

Décision de l'Assemblée : accord unanime.

*_*_*_*_*

DELEGATION

- 1 3- DESIGNATION D'ELUS A DIFFERENTS ORGANISMES -

Dossier présenté par Madame le Maire.

Il est proposé que des élus aient un rôle de référents auprès de certaines associations.

- Comité de jumelage : Nelly SIRIEIX et Joëlle MIGNATON

- Bâtis et savoir faire : Danielle SAINTEMARTINE et Benoît DOUEZY

- Les Portes du monde : Danielle SAINTEMARTINE et Daniel THOMASSON

- Conseiller en charge des questions de défense : à l'initiative du ministre de la défense un réseau de conseillers municipaux en charge des questions de défense a été constitué en 2001 dans chaque département. Le rôle de l'élu est de développer le lien Armée-Nation auprès des citoyens de la commune.

Monsieur Christophe NABLANC est désigné pour représenter la commune.

- Conseil d'administration d'établissements publics - Education : la délibération du 28 mars 2008 est ainsi modifiée :

Etablissements	Ancien libellé	Nouveau libellé
Ecole élémentaire de FELLETIN	* Renée NICOUX (titulaire) * Philippe COLLIN (titulaire)	* Renée NICOUX (titulaire) * Benoît DOUEZY (titulaire) * Philippe COLLIN (suppléant)
Ecole maternelle de FELLETIN	* Renée NICOUX (titulaire) * Philippe COLLIN (titulaire)	* Renée NICOUX (titulaire) * Benoît DOUEZY (titulaire) * Philippe COLLIN (suppléant)

Décision de l'Assemblée : accord unanime.

*_*_*_*_*

INFORMATION

- 1 4- FLEURISSEMENT -

Information présentée par Mademoiselle Karine FINET

La commission fleurissement fait preuve de beaucoup de dynamisme. Cette année encore, de nombreux felletinois ont participé au concours communal. Hier soir, la commission, réunie dans sa globalité, a visité chaque candidat inscrit dans l'une des 10 catégories.

Les jardins et bâtiments publics ont aussi été fleuris par les jardiniers municipaux félicités à l'occasion par Madame le Maire pour la qualité de leur travail.

Le jury du concours départemental passera à FELLETIN en fin de mois.

*_*_*_*_*

DIVERS

- 15- QUESTIONS DIVERSES -

→ **la moquette** assurant la protection du sol du gymnase lors de manifestations particulières (folklore, journées de la laine, etc.), achetée en 2001 montre quelques faiblesses. Utilisée dans un E.R.P. elle doit répondre aux classifications U3 P3 M3.

Suite à la consultation de fournisseurs spécialisés, la dépense à envisager serait de l'ordre de 5.000,00 Euros H. T. Après discussion, il est décidé d'attendre et de prendre le temps de la réflexion pour trouver d'autres solutions (rouleaux, plaques, etc.).

→ **circulation impasse Jean Murat** : les habitants de cette rue s'inquiètent que des véhicules y circulent à vive allure et ont alerté la municipalité. Il leur a été répondu qu'une signalisation adéquate serait implantée prochainement.

→ **chemin public du tour de la boule** qui rejoint la route de Tulle, complètement envahi par la végétation, n'est plus praticable. Présentant un intérêt pour la randonnée, il conviendrait de le rouvrir en sentier.

Un autre chemin public, partant de la Faye en direction de la route de Poussanges, n'est plus accessible, l'exploitant des terrains voisins l'ayant annexé aux terrains exploités.

Dans le cadre du développement de la randonnée, il conviendrait d'inviter le propriétaire et l'exploitant des terrains à remédier à cet état de fait pour redonner au chemin sa vocation publique.

→ **dépôt de matériaux** en bordure de la route d'Ussel, sous le pont SNCF : rappeler à l'entreprise FANTON qu'elle occupe le domaine public et qu'elle doit nettoyer le site.

Supprimer le dépôt communal sur l'aire avant le pont SNCF.

Ensuite prendre les dispositions nécessaires pour que cet endroit reste un lieu public et accueillant.

→ prochain conseil municipal : fin septembre.

*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

*_*_*_*_*

**Compte rendu transmis aux membres du Conseil Municipal par courrier électronique
le jeudi 24 juillet 2008.**